



Réunion d'information et d'échanges sur l'accès à l'eau potable au Togo



Compte-rendu

Le 18 octobre 2017

Au siège du RESACCOOP (Université Catholique de Lyon)

10, place des Archives - 69 002 Lyon



1. Objectif

A l'occasion de la venue en France d'une délégation de partenaires togolais du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique, le pS-Eau a saisi l'opportunité d'organiser une rencontre d'information et d'échanges sur l'accès à l'eau potable au Togo, avec le concours et le soutien de ses partenaires : agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Office international de l'Eau (OIEau) et RESACCOOP. Les objectifs poursuivis par ce temps d'échanges et de partage sont les suivants :

- Informer les acteurs de coopération français sur l'actualité des politiques et stratégies sectorielles en matière d'approvisionnement en eau potable au Togo, en conformité avec le calendrier des Objectifs du Développement Durable (ODD).
- Favoriser les échanges d'expériences et la mise en réseau entre acteurs de coopération français qui interviennent au Togo et les partenaires togolais présents.

2. Programme de l'atelier

9h30-10h Accueil des participants

10h-10h15 **Mot d'accueil par RESACCOOP / pS-Eau**

10h15-11h45 **L'accès à l'eau potable au Togo en milieu rural et semi-urbain : état des lieux, enjeux et stratégies de mise en œuvre des politiques sectorielles**, par M. Affo Bôni ADJAMA, Directeur de l'Approvisionnement en Eau Potable au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique

La Gestion des Ressources en Eau au Togo : quel niveau de connaissance, quels usages pour quels enjeux, quelles orientations pour quelles actions prioritaires, par Wohou AKAKPO, Directeur des Ressources en Eau au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique

Questions – Réponses

11h45-12h10 **Présentation du Programme MONO : appui à la gouvernance de l'eau et à l'émergence de projets de coopération sur le bassin du MONO (Togo/Bénin)**, par Rémi TOURON, chargé de mission coopération internationale à l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC)

12h10-12h30 **Présentation du Programme d'amélioration pour la gouvernance locale pour l'exercice de la maîtrise d'ouvrage communale (PAGLEMOC) des services d'eau et d'assainissement au Togo**, par Philippe MOUTON, chargé d'études au pS-Eau. Témoignage d'expérience de l'ONG **Experts-Solidaires**, par Anthony RIZZO

12h30-14h *Pause-Déjeuner (repas offert sur place)*

14 h-16h **Retours d'expériences + échanges avec les participants**

Témoignage de l'Association Niortaise de Jumelage Coopération Atakpamé (ANJCA), engagée sur un projet de coopération décentralisée d'accès à l'eau potable dans la commune d'Atakpamé (intervenant : André PINEAU, président de l'ANJCA)

Témoignage de l'Association SEVES (Systèmes Economiquement Viables pour l'Eau aux Suds), engagée sur des projets de coopération d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les communes d'Aného et de Vogan (intervenant : Romain DESVALOIS, coordinateur des programmes eau et assainissement)

16h Clôture de la journée

3. La Gestion des Ressources en Eau au Togo : quel niveau de connaissance, quels usages pour quels enjeux, quelles orientations pour quelles actions prioritaires *par Wohou Akakpo, directeur des ressources en eau du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique du Togo*

Cette présentation développe les points suivants :

- Le niveau de connaissance des ressources en eau,
- Les potentialités en eau de surface,
- Les potentialités en eau souterraine,
- Les différents usages de l'eau,
- Les enjeux et défis de la gestion des ressources en eau,
- Les actions prioritaires à entreprendre pour la gestion intégrée des ressources en eau

[Voir le support de présentation](#)

4. L'accès à l'eau potable au Togo en milieu rural et semi-urbain : état des lieux, enjeux et stratégies de mise en œuvre des politiques sectorielles *par Affo Boni Adjama, directeur de l'Approvisionnement en Eau Potable du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique du Togo*

Cet exposé se concentre sur les points suivants :

- Typologie des différents milieux définis par la politique nationale en matière d'approvisionnement en eau potable (AEP),
- La situation actuelle de desserte en eau potable en milieu rural et semi-urbain,
- L'agenda 2018-2030 en AEP au Togo en lien avec les ODD,
- Les évolutions en cours du cadre juridique et institutionnel et les nouvelles approches concernant les technologies à développer et la professionnalisation des services.

[Voir le support de présentation](#)

5. Rôle et missions de l'agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et son action à l'international *par Rémi Tournon, chargé de mission coopération internationale à l'AERMC*

Cet exposé précise :

- Les missions et le mode de gouvernance de l'agence,
- Le principe du mécanisme des redevances et des aides,
- Les règles d'intervention de l'agence RMC à l'international

L'exposé est illustré par un exemple pratique de coopération institutionnelle soutenue par l'agence de l'eau RMC : le Programme Mono, qui participe au développement de la GIRE / gouvernance de l'eau sur le bassin du Mono (partagé entre le Togo et le Bénin) et favorise le développement d'actions de coopération décentralisée.

[Voir le support de présentation](#)

[Voir une présentation synthétique du Programme Mono](#)

6. Présentation du Programme d'amélioration de la gouvernance locale pour l'exercice de la maîtrise d'ouvrage communale (PAGLEMOC) des services d'eau et d'assainissement au Togo *par Philippe Mouton, chargé d'études au pS-Eau*

Le Programme d'Amélioration de la Gouvernance Locale pour l'Exercice de la Maîtrise d'Ouvrage Communale (PAGLEMOC) a pour but de contribuer à l'amélioration de la performance des collectivités togolaises dans la délivrance des services publics de base aux populations, parmi lesquels la gestion des faits d'état civil, la fiscalité locale et l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Le PAGLEMOC a officiellement été signé le 22 juin 2016 entre l'Union des Communes du Togo (UCT), structure faitière des collectivités togolaises qui coordonne le Programme, et la Délégation de l'Union européenne au Togo, pour une durée de 3 ans.

L'UCT s'est associée à l'ONG Eau Vive et au pS-Eau pour la mise œuvre du volet dédié à l'eau et à l'assainissement. Il bénéficie des cofinancements de la délégation de l'Union européenne au Togo, de l'ambassade de France au Togo et du conseil départemental des Yvelines (budget global de 505 000 euros).

- Le **rôle spécifique attendu du pS-Eau** est d'accompagner les communes togolaises sélectionnées comme bénéficiaires du Programme pour développer des collaborations avec des collectivités et ONG françaises, à travers la redynamisation d'anciens partenariats de coopération décentralisée et/ou la mise en place de nouveaux.
- **Eau Vive** accompagnera les communes bénéficiaires dans l'élaboration de leur plan de développement communal eau et assainissement et d'un dispositif de suivi des ouvrages sur leur territoire.

Les 5 communes togolaises sélectionnées suite à un appel à manifestation d'intérêt et qui vont bénéficier d'un appui technique sur le volet eau potable et assainissement sont : Tabligbo, Kantè, Bassar, Pagouda et Mango. Les communes d'Aného, de Vogan et de Sotouboua sont également partie prenante du Programme sur les aspects finances locales et état civil. Ce qui n'est évidemment pas incompatible pour les accompagner aussi plus spécifiquement pour développer

ou renforcer des partenariats de coopération avec des collectivités/ONG françaises dans les domaines de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Dans cet esprit, on peut déjà citer le rapprochement entre l'ONG SEVES et la commune de Vogan (Cf. ci-dessous le paragraphe 8) et celui entre l'ONG Experts-Solidaires et la commune de Tabligbo. Experts-Solidaires a plus particulièrement contribué à élaborer, de manière concertée avec la commune et en partenariat avec l'ONG togolaise CONGAT-ICB, un diagnostic territorial et un plan de développement communal en tenant compte du nouveau cadre d'intervention mondial des ODD et des cibles qui y sont associées.

Ces deux exemples illustrent les articulations possibles et recherchées entre des actions portées par des acteurs de coopération français et celles programmées dans le PAGLEMOC.

[Voir la plaquette de présentation du PAGLEMOC](#)

[Voir la présentation d'Experts-Solidaires sur cette démarche d'élaboration du plan de développement communal \(PDC\) de Tabligbo](#)

7. Retour d'expériences du projet de coopération décentralisée d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans la commune d'Atakpamé *par André Pineau, président de l'Association Niortaise de Jumelage-Coopération avec Atakpamé (Togo) et Cové (Bénin)*

M. André Pineau présente la genèse du partenariat de coopération décentralisée initié en 1984 entre la commune de Niort (département des Deux-Sèvres) et la commune d'Atakpamé au Togo.

Ce partenariat s'inscrit d'emblée dans une démarche volontariste, avec le vote d'une délibération du conseil municipal de la ville de Niort en 1984 pour créer un jumelage-coopération avec une ville africaine. En 1986, les choses s'accroissent et une délégation de Niort se rend à Atakpamé (commune identifiée avec le concours de la Fédération mondiale des villes jumelées) pour signer une convention de coopération décentralisée entre les 2 villes. Deux associations de jumelage coopération sont également créées dans la foulée et au sein des 2 communes partenaires, pour associer les citoyens à la démarche et aux actions municipales.

A partir des priorités identifiées et décidées par la commune d'Atakpamé, un premier projet pilote portant sur la construction de latrines publiques voit le jour. Y sont associées des actions visant à assainir la rivière qui traverse la ville (qui tient lieu de dépotoir à ciel ouvert) et le ramassage des ordures ménagères.

La ville d'Atakpamé s'est considérablement agrandie et étendue au fil des années, passant de 40 000 habitants en 1984 à 85 000 habitants aujourd'hui, avec la création de plusieurs quartiers périphériques. Ces quartiers ne sont pas raccordés au réseau public exploité par la Togolaise des Eaux (TdE) et ne sont pas desservis par des points d'eau modernes. Après une large consultation des Comités de Développement des Quartiers (CDQ) en coordination avec la mairie, il a été décidé de donner la priorité à la création de points d'eau modernes pour alimenter ces quartiers densément peuplés. La ville de Niort et l'ANJCA ont donc été sollicités par leurs partenaires togolais pour appuyer la mise en place de 6 points d'eau potable dans une demi-douzaine de quartiers depuis 2010. Il s'agit de captages de sources, dont la gestion est assurée par les CDQ. La maintenance incombe à l'entreprise ECTA, à la demande, quand une défaillance technique survient.

Atakpamé contribue à hauteur de 12% du budget global de chaque projet élaboré en commun avec Niort, voté au titre du budget d'investissement communal. Aucun financement des partenaires

français n'est accordé pour le fonctionnement. Le budget alloué au titre des actions de coopération toutes confondues de la ville de Niort s'élève à 23 000 euros par an.

Depuis 2006, un nouveau jumelage-coopération a été instauré avec la ville de Cové au Bénin. L'objectif poursuivi par la ville de Niort et l'ANJCA est d'impulser l'établissement de relations directes entre les collectivités de Cové et d'Atakpamé, qui sont de taille similaire et distantes d'une centaine de kilomètres seulement (avec une frontière à traverser). Ces 2 communes rencontrent des difficultés identiques et présentent des contextes socio-économiques assez proches, elles ont donc tout intérêt à coopérer entre elles pour apprendre mutuellement l'une de l'autre, dans la recherche de solutions adaptées au plus près de leurs besoins et capacités d'intervention.

8. Retour d'expériences des projets d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les communes d'Aného et de Vogan *par Romain Desvalois, coordinateur des programmes eau et assainissement de l'ONG SEVES*

M. Romain Desvalois présente les 3 projets en cours et/ou à l'étude conduits par SEVES dans les communes respectives d'Aného, de Vogan et dans le canton d'Akata, en pointant les difficultés rencontrées et les interrogations suscitées par le manque de clarification des mandats, rôles et missions assignés aux acteurs institutionnels de l'eau et de l'assainissement au Togo, et par le manque de professionnalisation dans la gestion et le suivi des services en milieu rural.

[Voir le support de présentation](#)

9. Réflexions et points clés à retenir

A propos des ressources en eau

- Les eaux souterraines au Togo se répartissent entre 2 grandes formations géologiques :
 - La zone dite de socle, qui recouvre 90 % du pays. Elle est constituée de roches peu poreuses et donc peu propices pour permettre à l'eau d'y « habiter » naturellement. Il est **indispensable de procéder à des prospections géophysiques** pour identifier les zones d'altération et de fracture où l'eau peut rester afin d'estimer le volume disponible. Souvent, les débits que l'on peut trouver en zone de socle sont faibles, ce qui complique l'alimentation en eau potable des localités qui abritent beaucoup d'habitants ;
 - La zone dite du bassin sédimentaire côtier, qui recouvre les 10% restants (sud du pays). On y rencontre des roches (sable et calcaire) qui affichent une porosité très élevée, et cette perméabilité est propice à la rétention et au stockage de l'eau. Il n'est pas rare dans cette zone de trouver des débits relativement importants (100 à 200 m³/h en fonction du diamètre du forage), propices à la réalisation de réseaux AEP multi-villages puisque la ressource en eau est abondante.
- En dehors de l'Approvisionnement en Eau Potable (AEP), usage qui reste prioritaire au Togo tel que défini dans le Code de l'Eau, les autres usages de l'eau sont peu voire pas considérés et priorisés (agriculture, maraîchage, élevage, aquaculture, hydroélectricité...), par manque de mobilisation et de valorisation de ces ressources en eau, pourtant abondantes. Des quantités massives d'eaux de surface sont perdues chaque année car pas maîtrisées. Et en saison sèche, l'eau peut venir à manquer, pour les usages agricoles

notamment. Une meilleure gestion de ces ressources en eau pour soutenir le développement socio-économique du pays reste un enjeu majeur.



A propos de l'Approvisionnement en Eau Potable des populations

❖ *Cadre institutionnel*

- Plusieurs textes et documents d'orientations stratégiques pour le secteur de l'eau et de l'assainissement sont en cours de relecture, en vue de les adapter au nouveau cadre des ODD, parmi lesquels :
 - La politique Nationale de l'Eau, qui ne formera plus qu'un seul document d'orientation politique avec l'assainissement ;
 - La stratégie AEP en milieu rural et semi-urbain ;
 - Le Plan d'actions national pour le secteur de l'eau et de l'assainissement (PANSEA).

Une fois définitivement revus et adoptés, ces documents seront diffusés par le pS-Eau aux acteurs de la coopération décentralisée impliqués au Togo.

❖ *Conception des ouvrages*

S'agissant de la conception des ouvrages, le Ministère promeut :

- Le **recours à l'énergie solaire pour le pompage des systèmes AEP en milieu rural** pour alléger les coûts d'exploitation (facture énergétique nulle) et atténuer la pénibilité de la corvée d'eau supportée par les femmes et les jeunes filles ;
- La **création de systèmes AEP multi-villages** lorsque les conditions topographiques et hydrogéologiques sont réunies, plutôt que de multiplier les forages équipés de PMH pour chaque petite localité. L'objectif est de rationaliser d'une part i) l'utilisation des ressources en eau lorsque les débits des forages sont élevés ; et d'autre part ii) la gestion et l'exploitation des systèmes AEP en évitant la multiplication de comités de gestion peu ou pas professionnels. Dans ce schéma, une Association des Usagers du Service Public de l'Eau Potable (AUSEPA) est mise en place pour représenter l'ensemble des villages raccordés au système AEP, et la gestion du réseau est déléguée à un gérant, sous supervision et encadrement conjoints de l'AUSEPA et de la Direction régionale de l'eau et

de l'assainissement (DREA). Les énergies renouvelables et l'électrification rurale sont promues comme source d'énergie pour alimenter ces systèmes d'AEP multi-villages ;

- La transformation systématique des puits à grand diamètre en points d'eau équipés de pompe à motricité humaine ou de pompe immergée solaire pour pouvoir les comptabiliser comme des équivalents points d'eau (donc délivrant nécessairement de l'eau potable) et pour éviter tout risque de contamination. Les puits à grand diamètre non équipés de pompe ne sont pas comptabilisés dans la base de données Progrès (Cf. ci-dessous).

❖ *Modes de gestion des ouvrages / périmètres d'intervention / régulation du secteur*

- La base de données Progrès recense l'ensemble des ouvrages d'AEP connus et leurs caractéristiques techniques. Pour le Ministère, c'est un outil d'aide à la décision qui permet de mieux connaître le taux de desserte localité par localité et de faire le suivi de ces ouvrages AEP en milieu rural et semi-urbain. Les 5 Directions Régionales de l'Eau et de l'Assainissement (DREA) des 5 régions du pays sont censées alimenter cette BDD, grâce aux informations collectées sur le terrain et à celles transmises par différents opérateurs (ONG et collectivités, bureaux d'études, AUSEPA, entreprises exploitantes...). Les données saisies au niveau régional sont agrégées et consolidées au niveau central. Pour autant, la fiabilité des données enregistrées dans cette base Progrès pose question : interventions non connues des opérateurs qui ne se signalent pas aux autorités, laxisme des agents des DREA dans la collecte et la saisie des données...

Avec en arrière-plan ce défi : Comment mieux structurer et organiser ce suivi et cette actualisation au niveau régional et central ?

- Des discussions sont en cours entre le Ministère, la SP-Eau* et la Togolaise des Eaux (TdE) pour redéfinir et requalifier le milieu semi-urbain, et donc le périmètre d'intervention de ces institutions.

Jusqu'à présent, toute localité au-delà de 1 500 habitants entre dans la catégorie du semi-urbain et devrait de ce fait passer dans le giron de la SP-Eau. En conséquence, l'exploitation des systèmes AEP implantés dans ces localités devrait logiquement incomber à la TdE, société fermière qui a le même périmètre d'intervention que la SP-Eau.

Ce qui soulève plusieurs questions, non tranchées à ce jour :

- Est-ce rentable pour la TdE d'exploiter des centres semi-urbains légèrement supérieurs à 1 500 habitants, alors qu'elle devra appliquer le tarif national défini par l'Etat, sans adaptation locale pour la tarification ?
- La TdE se concentrera-t-elle plutôt sur l'exploitation des gros centres urbains plus rentables car comptabilisant beaucoup plus d'abonnés au service ?
- Faut-il plutôt faciliter et encourager la création et l'émergence de nouveaux opérateurs professionnels et performants en milieu rural et semi-urbain pour l'exploitation de ces réseaux AEP ? Si oui, quelle politique d'accompagnement l'Etat peut-il proposer ?
- Comment financer durablement les infrastructures nécessaires au développement du secteur, rôle attribué à la SP-Eau, si cette société ne perçoit pas de redevances suffisantes à partir du paiement du service de l'eau ?

Autant de questions qui peuvent trouver un écho auprès des associations et collectivités françaises impliquées au Togo pour expérimenter des pistes d'actions concertées avec les services de l'Etat et la société civile togolaise.

*La SP-Eau, société publique d'Etat, a actuellement pour mandat de :

- Planifier le développement du secteur et de la gestion patrimoniale
- Mobiliser les fonds nécessaires à la réalisation des infrastructures et équipements

- Assurer la maîtrise d'ouvrage des équipements AEP + eaux usées en réseau collectif (quasi inexistant pour le moment)
- Superviser la maîtrise d'œuvre technique pour la réalisation d'infrastructures dans les communes.

Eclairage sur le dispositif de maintenance préventive et d'appui aux comités de gestion (AUSEPA) dans les villages actuellement en cours au niveau des Régions, qui repose sur un ensemble d'acteurs interdépendants

Généralement, le staff d'une DREA est composé de :

- plusieurs agents formants (1 par Préfecture en principe) qui sont des agents de terrain en prise directe avec les habitants-usagers au sein des villages, pour les sensibiliser au bon usage et à l'entretien des ouvrages AEP, aux bienfaits liés à la consommation d'une eau potable et à la nécessité de payer le prix du service de l'eau pour garantir un état de fonctionnement performant et durable des ouvrages ;
- Un sociologue, lui-même responsable de l'encadrement des agents formants ;
- 1 mécanicien-pompe qui assure la formation, le suivi et l'encadrement des artisans-réparateurs et intervient directement lorsque leurs compétences sont dépassées.

En collaboration directe avec l'équipe opérationnelle de chaque DREA, on recense :

- Un certain nombre d'artisans-réparateurs, qui ne sont pas des fonctionnaires rattachés à la DREA mais qui ont obtenu un agrément de cette dernière pour exercer leur activité. En cas de panne, ils sont contactés par les comités de gestion pour venir réparer moyennant rétribution pour le service rendu ;
- 1 à 2 magasins de pièces détachées par Préfecture, sous l'égide de gestionnaires privés eux-mêmes en contact avec des fournisseurs qui les ravitaillent quand nécessaire ;
- Les comités de gestion et AUSEPA constitués au sein des différents villages équipés d'ouvrages AEP.

La tendance actuelle au Togo est d'inciter les AUSEPA à signer un contrat de Délégation de Service Public avec un opérateur privé professionnel pour l'exploitation du système AEP en place au sein du ou des villages. Mais différents modes de gestion peuvent être expérimentés pour trouver la meilleure formule, étant admis qu'il n'existe pas de modèle unique de mode de gestion valable pour tous et partout. Les systèmes de gestion restent évolutifs et doivent s'adapter à des conditions particulières à un moment donné. Un des déterminants à prendre en compte pour que l'AUSEPA joue pleinement son rôle repose sur **l'accompagnement dans la durée des populations pour qu'elles appréhendent et acceptent les changements sociaux et économiques induits par l'introduction de nouvelles infrastructures d'accès à l'eau potable**. Sans cette compréhension et acceptation, il serait illusoire que ces futurs usagers se plient facilement au paiement du service de l'eau qu'on leur impose.

A propos des agences de l'eau françaises et de leur action à l'international

- Les collectivités sont les interlocuteurs et partenaires naturels des agences de l'eau pour le développement de projets de coopération décentralisée, ce qui n'exclut pas que ces collectivités s'appuient sur des associations comme opérateurs de terrain pour la conduite et la mise en œuvre des projets, de même que pour monter des dossiers de demande d'aides auprès des agences.

- Les agences de l'eau ont vu leurs champs de compétences s'élargir à la biodiversité et à la mer, ce qui va impliquer mécaniquement une augmentation des enveloppes budgétaires consacrées à ces nouveaux domaines de compétences. Dans le même temps, les budgets des agences seront en recul de l'ordre de 25%, conséquence du plafonnement de leurs recettes et des ponctions opérées par l'Etat. Elles disposeront donc de moins d'importants moyens financiers et humains pour mener leurs missions, en plus des nouvelles qui leur sont attribuées. Néanmoins, leur action à l'international n'est ni menacée ni remise en cause. La diminution de leurs budgets devrait entraîner là aussi mécaniquement une diminution de leur enveloppe budgétaire disponible au titre du 1% Oudin-Santini, mais la plupart des agences ne dépensent pas aujourd'hui ce budget potentiel équivalent à 1% de leurs recettes, faute de projets durables portés par des collectivités. Des inquiétudes existent, mais elles sont à tempérer.
- Plusieurs Métropoles et collectivités en France saisissent l'opportunité de la Loi Oudin-Santini pour créer des dispositifs de financement en soutien aux projets de coopération dans les domaines de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. C'est le cas des Métropoles de Marseille, Montpellier, Toulouse, de la Région Bourgogne Franche-Comté etc. La Métropole de Lyon, pionnière en la matière, anime un tel dispositif depuis plus d'une décennie. Ces Fonds Eau, tels qu'ils sont généralement désignés, sont plutôt dédiés à financer des projets présentés par des associations de Solidarité Internationale de leurs territoires, exception faite du Fonds Eau de Lyon ouvert à toutes les associations de droit français. Chacun de ces Fonds Eau implantés sur le bassin Rhône Méditerranée Corse est abondé par l'agence de l'eau RMC.
- La prise de compétences eau et/ou assainissement par les EPCI en application de la Loi NOTRe en France va certainement entraîner un moment de flottement au sein de ces collectivités durant 1 ou 2 ans, car elles seront d'abord préoccupées par leur réorganisation en interne avant de penser mener et/ou soutenir une action à l'international. Néanmoins, passé ce délai de réajustement nécessaire, cette reconfiguration pourrait déboucher sur de nouvelles opportunités d'engagement de ces collectivités à l'international car elles devraient disposer de davantage de moyens, autant humains que financiers, mais également d'élus(e) déjà sensibilisé(e)s à la coopération décentralisée dans leurs instances de gouvernance.
- L'agence de l'eau Artois-Picardie lance chaque année des appels à projets spécifiques vers les mois de février-mars à l'attention des acteurs de coopération décentralisée, partenaires de collectivités territoriales du bassin Artois-Picardie. Les subventions octroyées peuvent aller jusqu'à 80 % du budget global.
- Pour mutualiser les énergies et les moyens, avec comme dénominateur commun l'accès à l'eau potable au Togo, une meilleure concertation et coopération entre acteurs est nécessaire. Elle permettrait en outre d'envisager un passage à l'échelle des actions de coopération menées. La mobilisation des diasporas peut être un de ces leviers. Pour preuve, d'après la Banque mondiale, 100 Milliards de dollars ont été investis par les diasporas d'origine africaine directement dans les pays d'origine, mais souvent en ordre dispersé (chacun contribue pour sa famille, son village ou son quartier). La responsabilité qui incombe aux autorités et décideurs des Etats bénéficiaires de ces aides, est d'instaurer un cadre de bonne gestion/gouvernance, soubassement incontournable du développement.

10. ANNEXE : Liste des participants (ci-dessous)



Office
International
de l'Eau



Journée d'information et d'échanges sur l'accès à l'eau potable au Togo

Le mercredi 18 octobre 2017, de 10h à 16h

Nom / Prénom	Organisation	E-mail	Signature
1 BOSSÉ Hugo	Initiative Développement	h.bosse@id-ong.org	
2 SEGUIN Philippe	Office International Eau	p.seguin@oieau.fr	Philippe M.
3 PAGANI FRANCK	21 D'abord	franch.pagani@leefh	
4 CLOES NISSIAS	Syndicat SATEPA CP33 SEED	n.cloes@sageba.fr	
5 DOTAS MICHELE	Association lycée Bouadioussou	micheladomas@yahoo.fr	
6 BONADJIAN René	Studio des Fraiches	rboudjian.photmail.fr	
7 CHABERT Karine	Terre Citoyenne et Solidaire	kychabert@yahoo.com	
8 PAINOT Jacques	IAS	painot@ias-ch.org	
9 Josephine Zibi	Afrique Vivante	jozibi@nummericable.fr	
10 COUVANGE François	Solidarité Eau Sud (S.E.S.)	f.couvan@orange.fr	
11 RIZZO Anthony	Experts Solitaires/GWBTRIS	anthony.izzo@hotmail.fr	
12 SAMBARINO Patrick	Électriciens Sans Frontières	psambarino@outlook.fr	
13 GUISTETTO J.-Claude	Electriciens sans Frontières	jeuiclette@guistetto.com	
14 PERCHERON Francis	Hydraulique sans Frontières	francis.percheron@gmail.com	



établissement public de l'État

15	GARESIÓ Florenee	Hydraulique Sans Frontières	florence.garesio@hydraulique.sans.frontieres.org	
16	PAYET Pauline	Hydraulique sans frontières	Pauline.payet@hydraulique.sans.frontieres.org	
17	TOURON Romi	Agence de l'eau RMC	romi.touron@eau-rmc.fr	
18	FAVEAU Patricks	AFRIQUE 20	patrick.faveau20@orange.fr	
19	CADET Nicolas	IND	n.cadet@id-ang.org	
20	FERRY Yves	Méditerranée Afrique Solidarité	yves.ferry@rotmare.fr	
21	PAPOT LIBERAL Younque	Comité Sénégal avec Paganola (CAJAP)	moniquepapotliberal@orange.fr	
22	VEAJAT Virginie	Association Alafia Wé	alafia.wé.togs@gmail.com	
23	VEAJAT Guy	"	"	
24	MARTINEZ Emilienne	Heldi Terravée Afrique Solidarité	emilienne.martinez@hotmail.fr	
25	Eyboulet Chantal	STAP chargé de Proj RI	chantal.eyboulet@siacap.fr	
26	MANDROYAN Elsa	RESACOOP	elsa.mandroyan@resacoop.org	
27	HABIBIANA Thérèse	SCD Sinza Cooperatives	therese.habibiana@SCO-ASSO.FR	
28	KYRIACOS ANNE	AQUASSISTANCE	anne.kyriacos@aquassistance.org	
29	DESVALOIS Romanin	SEVES	romanin.desvalois@seves.org	
30	NACUS ABBEKODO	Agence de l'eau Artois Picardie	m.abbekodop@eau-artois-picardie.fr	
31	Pierrre Noelle	Eau Sans Frontières International	Pierrre.morello@otarye.fr	

32	Christophe Restre	Ciedel	Comestre P.univ-catholyon.fr
33	ADJAMA BONI	Ministère Agri. IDSO UR AEP	a.boni2007@yahoo.fr
34	ALLOM MO Tchoukounfou	DGTAU	allommot@yahoo.fr
35	AKAPO Wobner	HAHA ID SO Presteur Pêcheur Eau	akapo_wobner@yahoo.fr
36	Philippe NOUTOU	PSEAU	moutonp@seau.org
37			
38			
39			
40			